

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 4 février 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission de la France d'Outre-Mer (1) sur la proposition de résolution de M. HASSAN GOULED et des membres du groupe des Républicains sociaux et du groupe du Rassemblement d'Outre-Mer, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de Djibouti et ses environs, éprouvées par les récentes intempéries.

Par M. HASSAN GOULED

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

La Côte Française des Somalis vient d'être ravagée, les 9 et 10 janvier derniers, par des pluies torrentielles d'une rare violence qui ont causé des dégâts importants à Djibouti et ses environs.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Mamadou M'Bodje, *Président* ; Durand-Réville, Jules Castellani, Josse, *Vice-Présidents* ; Claireaux, Diallo Ibrahima, Arouna N'Joya, *Secrétaires* ; Paul Béchar, Boisrond, Cerneau, Courroy, Léon David, Delrieu, Hassan Gouled, Jacques Grimaldi, de Lachomette, Paul Longuet, Ménard, Jean Michelin, Motais de Narbonne, Marius Moutet, Plait, Quenum-Possy-Berry, Razac, Satineau, Yacouba Sido, Raymond Susset, Symphor, Fodé Mamadou Touré, Zafimahova.

Voir le numéro :

Conseil de la République : 166 (session de 1957-1958).

La voie ferrée reliant Addis-Abéba à Djibouti a été coupée en différents points, risquant de compromettre gravement la vie économique du Territoire.

D'autre part, les cultures maraîchères notamment à Ambouli, Doudah et Damerjoc, aménagées à grande peine, au prix d'efforts considérables grâce au concours financier du FIDES, et indispensables à l'alimentation des populations qui vont se trouver dans l'obligation d'importer des légumes, ont été entièrement dévastées.

De plus, le système d'irrigation a été totalement saccagé, ruinant ainsi les efforts qu'avait fait le territoire pendant quatre ans.

En dehors des sinistrés, on déplore de nombreuses victimes encore en traitement à l'hôpital de Djibouti.

C'est pourquoi, faisant confiance à votre esprit de solidarité, votre Commission vous demande de vouloir bien voter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République :

— ému des conséquences humaines et matérielles des récentes intempéries qui ont frappé Djibouti et ses environs,

— désireux de porter à ce territoire le témoignage de sa sollicitude et de sa solidarité,

— invite le Gouvernement à accorder d'urgence aux populations éprouvées de Djibouti, d'Ambouli, d'Attar, de Damerjoc et de Doudah, les secours que requiert la situation.